

Nombre de membres en exercice :	15
Nombre de membres présents :	12
Nombre de suffrages exprimés :	13

## PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JUILLET 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-huit juillet à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Le Langon, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Alain BIENVENU, Maire.

**Date de convocation** : 18 juin 2024

**Présents** : BIENVENU Alain, AIME Anne, SEILLIER Marie-Claude, ROY Thierry, CHAUDREL Maurice, ARRESTAYS Jacqueline, BAUSMAYER Lionel, BRISSON Jean-Pierre, CORBIN Pascal, MARTINET Béatrice, AIME Louise, AUGER Suzanne.

**Pouvoir** : LAGACHE Éric à AIME Anne

**Excusé** : JOLLY Nicolas

**Absent** : VERDON Gérard

**Secrétaire de séance** : AIME Anne

---

### **ORDRE DU JOUR :**

1. Exploitation du café tabac restaurant – modification des modalités
  2. Réfection des pignons du terrain de tennis couvert – Choix des entreprises
  3. Travaux d'effacement des réseaux rue de l'Industrie – Avenant n° 1
  4. Cimetière communal – reprise de concessions en état d'abandon
  5. Acquisition de la parcelle cadastrée ZX 162
  6. Communauté de communes Pays de Fontenay-Vendée : Rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement non collectif : exercice 2023
  7. Communauté de communes Pays de Fontenay-Vendée : Rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif : exercice 2023
- Questions diverses

### **ARRET DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUIN 2024**

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, arrêtent le procès-verbal du Conseil Municipal du 27 juin 2024.

Monsieur le Maire présente aux élus Monsieur Cédric DIEUMEGARD nouveau responsable du service technique à compter du 19 août 2024.

### **CAFE TABAC RESTAURANT – MODIFICATION DES MODALITES**

Monsieur Sylvain LECLERC et Madame Yeliz ORANLI souhaiteraient que soient apportées certaines précisions au contrat de location gérance du café tabac restaurant.

Après délibération et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- Ouvre la possibilité à Monsieur Sylvain LECLERC et Madame Yeliz ORANLI de racheter à tout moment, les murs et le fonds de commerce hors débit de tabac et licence IV.
  - ❖ Sous réserve de modification du fonds de commerce, la valeur du fonds de commerce est évaluée à 25 000 € (hors débit de tabac et licence IV). Etant précisé que cette offre est valable jusqu'au 31 décembre 2027.
  - ❖ Une estimation de la valeur des murs sera effectuée lorsque Monsieur Sylvain LECLERC et Madame Yeliz ORANLI se porteront acquéreurs.
- Prend l'engagement qu'en cas de cession dudit fonds de commerce à Monsieur Sylvain LECLERC et Madame Yeliz ORANLI, de rattacher le débit de tabac n° 850-0159B ainsi que la licence IV à l'exploitation du café de la Place situé 2 rue Jules Ferry.
- Les autres dispositions de la délibération n° 2024-066 du 27 juin 2024 restent inchangées.

### **REFECTION DES PIGNONS DU TERRAIN DE TENNIS COUVERT – CHOIX DES ENTREPRISES**

Monsieur le Maire rappelle le projet de réfection des pignons du terrain de tennis couvert.

Il informe le conseil municipal que la Communauté de Communes a donné son accord pour l'attribution du fonds de concours intercommunal à hauteur de 50% HT dans la limite de 20 850 €.

Après présentation des devis, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- Retient l'offre de l'entreprise SICOM pour les travaux de modification d'ossature de bardage pour un montant de 7 400 € HT.
- Retient l'offre de l'entreprise SOFAREB pour la fabrication et pose de bâches pour un montant de 32 450 € HT.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

### **CIMETIERE COMMUNAL – REPRISE DE CONCESSION EN ETAT D'ABANDON**

Monsieur Thierry ROY rappelle qu'une procédure de reprise de concession en état d'abandon a été engagée le 10 novembre 2022.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, décide :

- Que la concession BPa 11 est réputée en état d'abandon
- Qu'un arrêté municipal prononcera sa reprise.
- Que le terrain ainsi libéré sera mis en service pour de nouvelles inhumations.

## **ACQUISITION D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE CADASTREE ZX 162**

Pour cet ordre du jour, Monsieur Alain BIENVENU, propriétaire de la parcelle cadastrée ZX 162, sort de la salle.

Madame Jacqueline ARRESTAYS rappelle que les randonneurs souhaiteraient qu'un accès soit créé pour traverser le canal de l'Acheneau. Pour ce faire, il convient que la commune achète une bande de terrain d'environ 620 m<sup>2</sup> de la parcelle cadastrée ZX 162 appartenant à Monsieur Alain BIENVENU et Madame Marie BIENVENU.

Madame Jacqueline ARRESTAYS informe que Monsieur et Madame BIENVENU acceptent de céder ladite bande de terrain pour 1 € symbolique.

Après délibération, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide :

- D'acquérir une bande de terrain longeant le canal de la rivière d'environ 620 m<sup>2</sup> et située sur la parcelle cadastrée ZX 162 pour un euro symbolique.
- Dit que les frais de bornage et les frais de notaire seront à la charge de la Commune de Le Langon.
- Autorise Madame Marie-Claude SEILLIER, Adjoint au Maire, à signer tout document relatif à cette vente.

## **COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE FONTENAY VENDEE : RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF – EXERCICE 2023**

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu, prend acte du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement non collectif présenté par la Communauté de Communes Pays de Fontenay-Vendée – exercice 2023

## **OBJET 2024-082 – COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE FONTENAY VENDEE : RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF – EXERCICE 2023**

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu, prend acte du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif présenté par la Communauté de Communes Pays de Fontenay-Vendée – exercice 2023

### **QUESTIONS DIVERSES**

- ✦ Aménagement des étangs : Suite à la rencontre avec la fédération de pêche, il est prévu de créer deux places PMR à côté du futur ponton. Ces travaux seront subventionnés par la fédération à hauteur de 50%. Les devis sont en cours.
- ✦ La toiture du cabanon du cimetière est terminée. Reste à fixer les gouttières qui alimenteront le jardin qui bourdonne.
- ✦ Deux petits vélos ont été achetés pour l'école.

- ✦ Insonorisation de la nouvelle salle de cantine : Madame SEILLIER présente deux devis. Le moins disant (SOFAREB) est retenu.
- ✦ Forum des associations : 7 septembre 2024 de 14h à 18h. Les fiches d'inscriptions ont été envoyées, dans l'attente de leur retour.
- ✦ Le prochain conseil municipal est fixé au 5 septembre 2024.

La séance est levée à 21h23

Le Maire,  
Alain BIENVENU



Le Secrétaire  
Anne AIME

